

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12021**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Droit, économie, gestion, mention administration publique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence Administration Publique, constitue la diplôme historique de l'IPAG de Rennes, et vise à :

- Apporter aux étudiants une formation pluridisciplinaire, centrée sur l'économie, le droit, la protection sociale et la culture générale, leur permettant de réussir le concours des Administrations Publiques de leur choix.
- Former des étudiants généralistes, partageant un même socle de connaissances en matière d'analyse des mécanismes de l'administration publique, dans les trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, fonction hospitalière) ainsi que dans le secteur para-public (Banque de France, Sécurité Sociale, Pôle Emploi ...),
- Apporter les dimensions théorique et professionnelle de la gestion publique,
- Donner les outils d'analyse, d'expertise des données économiques, juridiques, sociales permettant de déployer une activité dans le domaine de la gestion publique, à un poste d'encadrement.
- Permettre aux étudiants de mettre en œuvre de façon opérationnelle dans des institutions publiques ou para-publiques la conduite de dossiers, le portage de projets, le pilotage de structure(s)
- Préparer les étudiants à occuper des emplois du secteur public voire privé avec, le cas échéant, des spécialisations résultant de mentions dont peuvent être assorties des diplômes de Master.

Le titulaire de la licence bénéficie de compétences complémentaires en langues (anglais + espagnol ou allemand ou italien). L'objectif est de leur donner le niveau requis aux concours d'entrée dans la fonction publique.

Le titulaire de la licence est capable de :

- maîtriser les techniques professionnelles de la communication écrite et orale (synthèses, compte-rendus, interventions, conduite de réunion, ...),
- analyser et de comprendre les mécanismes administratifs et les enjeux stratégiques des politiques publiques afin de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques de son secteur d'activité,
- maîtriser les règles relatives à la gestion des ressources humaines dans l'administration publique,
- organiser, adapter, optimiser le service public rendu aux usagers, dans l'articulation avec la mutabilité des services,
- organiser et mettre en œuvre une veille documentaire dans les domaines du droit, de l'économie, de la protection sociale et d'en faire une analyse et synthèse.

Compétences transversales : dans l'activité, les diplômés font la preuve

- de leur adaptabilité à des fonctions diverses au sein de la même administration publique,
- de leur adaptabilité à changer de collectivité publique,
- de mobilité géographique
- de mobilité relationnelle,
- de capacités à utiliser l'outil informatique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les étudiants titulaires de cette licence sont à même de réussir les concours d'entrée dans les Ecoles de Service Public pour occuper ensuite des postes d'encadrement (Administrateur, Inspecteur, Directeur ...) dans l'administration publique ou para-publique.

Les concours d'entrée les plus couramment envisagés par les étudiants de la Licence Administration Publique sont les suivants :

- Pour l'Etat : Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales, des Douanes, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, du Travail, des Impôts, du Trésor, des Affaires Maritimes, Administrateur des Affaires Maritimes, Officier de Gendarmerie, lieutenant de Police, Conseiller d'insertion et probation, Administrateur de la protection judiciaire de la Jeunesse, Directeur de service pénitentiaire, Commissaire des armées, IRA

- Pour la fonction territoriale : Attaché Territorial,

- Pour la fonction Hospitalière : Directeur d'établissement sanitaire et social, médico-social, d'hôpital, attaché d'administration hospitalière

Pour le secteur para-public, les étudiants peuvent présenter les concours suivants

- Concours de l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale,

- Concours d'entrée à la Banque de France,
- Pôle Emploi

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès en Licence Administration Publique (L3) exige

- d'avoir validé préalablement 4 premiers semestres de licence (L1 et L2) ou diplôme équivalent (DUT, BTS) dans des domaines divers et dans des établissements d'enseignement supérieur et technologique français ou étrangers,
- d'avoir satisfait aux tests de sélection à l'entrée

La Licence intéresse souvent des publics licenciés ou titulaires de Master souhaitant intégrer la Fonction Publique ou para-publique et acquérir les pré requis et méthodes permettant de passer avec succès un concours de catégorie A.

La Licence intéresse également des publics (agents publics ou non) engagés dans des parcours de promotion interne ou de réorientation professionnelle. Ils effectuent cette formation dans le cadre de la formation continue ou de congés formation. Leur objectif peut être double : remise à niveau, préparation aux concours.

L'entrée en formation L3 s'effectue à partir d'un test de sélection organisé chaque année au mois de mai.

Dans ces UE, l'enseignement est assuré sous forme de cours et de conférences de méthode, concernant essentiellement les thématiques suivantes

- Fondamentaux de l'Etat de Droit,
- Fondamentaux de l'Economie et de la Société,
- Connaissance du monde contemporain

Dans chacun des semestres, l'étudiant bénéficie de séances de travail préparatoires aux épreuves écrites et orales des concours afin de lui assurer une maîtrise des techniques d'expression (écrite et orale) : synthèses, dissertation, résumé, commentaire, études de cas, commentaire d'actualité, mises en situation de face à face avec un jury, oral de langue étrangère)

Chaque UE fait l'objet de contrôles qui prennent des formes différentes selon les semestres : contrôle continu et/ou examen terminal, travail individuel.

La Licence s'obtient après deux semestres de 4 UE chacun

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Enseignants chercheurs universitaires - Professionnels issus de la Fonction Publique et Para-Publique
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Enseignants chercheurs universitaires - Professionnels issus de la Fonction Publique et Para-Publique
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	- Enseignants chercheurs universitaires - Professionnels issus de la Fonction Publique et Para-Publique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'Université Rennes1

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

10 juillet 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entrée en formation

- 500 demandes annuelles d'entrée en formation, 150 sélections (les sujets des tests des années passées ainsi que les corrigés figurent sur le site de l'IPAG de Rennes)

Insertion

- 69 % de réussite aux examens du diplôme.

- 90 % des étudiants diplômés s'insèrent professionnellement avec la licence, après passage et réussite des concours d'accès aux administrations publiques.

- 10 % poursuivent en Master

- Taux de réussite aux concours : au moins 80%

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

Autres sources d'information :

www.ipag.univ-rennes1.fr

<http://www.univ-rennes1.fr/>

[Université Rennes 1](#)

[Institut de Préparation à l'Administration Générale \(IPAG\)](#)

[SOIE \(Service Orientation Insertion Entreprise\)](#)

Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [Rennes]

Université Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IPAG de Rennes, 106 Boulevard de la Duchesse Anne, 35700 Rennes

Tél : 02.23.23.78.93 courriel : ipag@univ-rennes1.fr

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°24420 : Licence Administration publique.

Créée en 1985, cette certification s'adapte aux évolutions liées aux modifications des concours d'entrée de catégorie A de la fonction publique et para-publique.